

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 196
20 août 2013**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-seizième (196^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 20 août 2013, à 19 h sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
Mme Geneviève DESROSIERS	(P)
Mme Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Lise MORIN	(P)
M ^{me} Mélanie CARON	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *L'enseignement : apprendre à savoir, à savoir faire, à faire savoir.
L'éducation : apprendre à savoir être.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Monique Goulet)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du mardi, 18 juin 2013 (No 195)
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du mardi, 18 juin 2013 (No 195)
4. Adoption du plan d'effectif en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Abolition de poste au plan d'effectif 2013-2014 – Personnel de soutien – Secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Annulation de non réengagement – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Création de poste – Personnel professionnel (analyste) (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Création de poste – Personnel de soutien (technicien en bâtiment) (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Congé sans traitement à temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Retraite progressive – Personnel cadre (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
11. Liste des chèques émis (M^{me} Monique Goulet)
12. Période réservée à la présidente
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1477/2013

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN (NO 195)

RÉSOLUTION CE : 1478/2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 18 juin 2013 (No 195).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN 2013 (NO 195)

RÉSOLUTION CE : 1479/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 18 juin 2013 (No 195).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF EN ADAPTATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Conformément au 1^{er} paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien, on dépose, pour adoption, le plan d'effectifs lié au secteur de l'adaptation scolaire du personnel de soutien pour 2013-2014.

Ce plan d'effectifs est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services. Il a été soumis au syndicat pour fins de consultation, dans les délais prescrits.

RÉSOLUTION CE : 1480/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Geneviève Desrosiers et APPUYÉ par M^{me} Lise Morin, d'adopter le plan d'effectifs 2013-2014 du personnel soutien, secteur de l'adaptation scolaire, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les postes dont l'abolition est proposée ont été laissés vacants à la suite du départ à la retraite ou à la réaffectation de leur titulaire. Ces modifications aux plans étaient prévisibles dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs de ce personnel mais ne pouvaient être effectuées au moment du dépôt du plan; ce dernier, il faut le rappeler, est adopté avant le 1^{er} juin et est le résultat d'une vaste consultation auprès du personnel des établissements, centres et services.

Dans la première situation, il s'agit d'un réaménagement des fonctions et responsabilités à l'intérieur du Service des ressources financières alors que dans le deuxième cas présenté, il s'agit de la résultante de la décision de confier les travaux de conciergerie liés à ce poste, à forfait, après avoir effectué les démarches de consultations exigibles auprès du syndicat.

Il est recommandé l'abolition de ces postes aujourd'hui vacants.

RÉSOLUTION CE : 1481/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'abolir au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien, secteur général, les postes suivants :

Technicienne en administration Service des ressources financières	35 heures/semaine
Concierge cl. 1 École Jean-Raimbault	38.75 heures/semaines

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **ANNULATION DE NON REENGAGEMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

A la suite de l'analyse des dernières données de clientèles et à l'ajout de périodes en résultant, on est en mesure d'annuler le non des personnes apparaissant dans la présente recommandation.

RÉSOLUTION CE : 1482/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lise Morin et APPUYÉ par M^{me} Monique Goulet, d'annuler le non réengagement au 1^{er} juillet 2013, des personnes suivantes :

FORMATION GÉNÉRALE

Champ 01 – adaptation scolaire et sociale	Anne-Marie Picard Isabelle Allaire
Champ 13 – mathématiques, sciences et technologies	Isabelle Giard

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. CREATION DE POSTE – PERSONNEL PROFESSIONNEL (ANALYSTE)
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les besoins du Service des technologies de l'information se diversifient au rythme des changements fréquents observés dans ce secteur. À cet égard, en lien avec la récente réorganisation au sein de l'équipe de gestion de ce service, il appert, des demandes de support et de développement exprimées par les établissements, centres et services que la compétence d'un analyste en informatique est requise pour répondre à la demande actuelle. Il est recommandé la création d'un poste venant y répondre.

RÉSOLUTION CE : 1483/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Monique Goulet et APPUYÉ par M. Alain Charest, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein d'analyste en informatique au Service des technologies de l'information, au plan d'effectifs 2013-2014 du personnel professionnel.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. CREATION DE POSTE – PERSONNEL DE SOUTIEN (TECHNICIEN EN BÂTIMENT)
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le surplus de travail lié aux nouvelles constructions, notamment celle de l'école C, les mandats liés au passif environnemental ainsi que la planification de la relève au sein du Service des ressources matérielles mènent à proposer la création d'un poste régulier de technicienne ou technicien en bâtiment au sein de ce service.

RÉSOLUTION CE : 1484/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Guylaine Lavigne et APPUYÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein de technicien en bâtiment au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien secteur général.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. CONGE SANS TRAITEMENT A TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Ces deux personnes font une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2013-2014 en vertu de la clause 5-10.09 de la convention collective applicable, selon le délai qui y est prescrit.

Cette clause donne le droit à une personne salariée régulière, justifiant sept (7) ans de service à la commission scolaire, de bénéficier d'un congé sans traitement couvrant toute l'année scolaire, une (1) fois par période de sept (7) ans de service.

L'ensemble de ces conditions étant satisfait, la recommandation en est faite.

(Suite à la page 6)

RÉSOLUTION CE : 1485/2013

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes, et ce, pour la période citée ci-dessous :

Sophie Desjardins Technicienne en éducation spécialisée
École Jeanne-Mance 28-08-2013 au 28-08-2014

Lucie Lemire Éducatrice en service de garde
École Ste-Marie 28-08-2013 au 28-08-2014

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. RETRAITE PROGRESSIVE – PERSONNEL CADRE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise, mais se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE : 1486/2013

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Alain Charest, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

Marlène Roy Durée : 5 ans
Directrice Période : 2013-09-09 au 2018-09-09
École St-Étienne Congé : 2013 à 2018 : 50%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. LISTE DES CHÈQUES EMIS (M^{me} Monique Goulet)

Madame Goulet fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

SANS OBJET

13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

14. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

- 20 août 2013 -

Initiales du
président

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h43.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 197
27 août 2013**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-dix-septième (197^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 27 août 2013, à 19 h sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
Mme Geneviève DESROSIERS	(P)
Mme Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Lise MORIN	(P)
M ^{me} Mélanie CARON	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *La plupart de nos jours sont des intérêts que nous payons d'avance sur des événements qui ne se produiront jamais.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Alain Charest)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 20 août 2013 (No 196)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 20 août 2013 (No 196)
4. Engagement régulier à temps plein, personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Engagement régulier à temps plein, personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Engagement régulier à temps plein, personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive, personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Congé sans traitement – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1487/2013

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 20 AOÛT (NO 196)

RÉSOLUTION CE : 1488/2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 20 août 2013 (No 196).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 20 AOÛT 2013 (NO 196)

RÉSOLUTION CE : 1489/2013

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 20 août 2013 (No 196).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Geneviève Desrosiers prend place à son siège. Il est 19h02

4. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN, PERSONNEL ENSEIGNANT
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

En conclusion de l'accomplissement des différentes étapes du mécanisme de sécurité d'emploi relié à l'organisation scolaire 2013-2014, et en conformité avec les dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale, il y a lieu de confirmer l'embauche des personnes dont on trouve les coordonnées ci-dessous.

RÉSOLUTION CE : 1490/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'engager à temps plein les personnes suivantes, en date du 26 août 2013:

Formation générale

Champ 2 – préscolaire

Julie Girardin
Annick Bourbeau
Isabeau Mercier
Isabelle Alie
Julie Auclair
Émilie Cheeney

Champ 3 – primaire

Karine Chabot
Vicky Raymond
Marjorie Fafard
Myriam Courteau
Chantal Thibault
Pascale Chiasson
Nancy Fréchette

Champ 5 – éducation physique au primaire

Vilaysouk Souvanthone
Christian Lemaire

Suite à la page 4

Champ 9 – éducation physique au secondaire	Samuel Lambert
Champ 12 – Français au secondaire	Anne Lemay Mélanie Houle
Champ 14 – Éthique et culture religieuse au secondaire	Isabelle Grenier Francine Langlois
Champ 19 D – Autres – Danse	Mélanie Leblanc
Champ 19 D – Autres – Arts dramatiques	Édith Béland

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

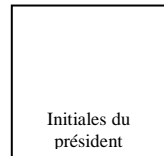
À la suite des mouvements de personnel et de l'application des règles du mécanisme de sécurité d'emploi pour ce personnel, il est recommandé l'embauche des personnes dont les noms figurent ci-dessous, en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable.

RÉSOLUTION CE : 1491/2013

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates mentionnées ci-dessous :

Secrétaire Centre de formation générale aux adultes Ste-Thérèse	Cindy Bessette (2013-07-01)
Concierge, classe II Immaculée-Conception et Saint-Joseph	Marilyne Boisvert (2013-07-22)
Concierge, classe II Notre-Dame de Durham-Sud et L'Avenir	Olivier Dumont (2013-08-05)
Concierge, classe II Saint-Charles	Alexandre Laplante (2013-07-31)
Secrétaire d'école Christ-Roi	Caroline Morel (2013-07-01)
Secrétaire Saint-Joseph et Saint-Charles	Manon Nadeau (2013-07-01)
Technicienne en travaux pratiques La Poudrière	Geneviève Pilote (2013-08-19)
Magasinière, classe II Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau	Nathalie Vincent (2013-07-01)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



6. **ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN, PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel et la finalisation des opérations d'affectation du personnel permettent de recommander l'engagement des personnes dont le nom apparaît à la présente résolution.

Dans les deux (2) premiers cas, soit l'engagement d'une orthopédagogue et d'une psychologue, il s'agit de sélections régies par les règles spécifiques de comblement prévues à l'Entente nationale et à l'entente relative à la liste de priorité d'engagement. Les deux personnes recommandées évoluent dans l'organisation depuis quelques années.

Dans le deuxième cas, il s'agit d'une personne sélectionnée dans le cadre d'un processus d'entrevues et fait suite à la recommandation du comité mis en place pour l'occasion. La vacance de ce poste d'orthophoniste est survenue suite à la démission de sa titulaire.

RÉSOLUTION CE : 1492/2013

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates précisées ci-dessous :

Orthopédagogue Aux Quatre Vents et Sainte-Thérèse (Sprint)	Andrée-Anne Labrèche (2013-08-26)
Psychologue Marie-Rivier	Vicky Jutras (2013-08-19)
Orthophonie Service des ressources éducatives aux jeunes	Émilie Aucoin (2013-08-21)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE, PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise, mais se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE : 1493/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

Renée Hivon Agente de bureau, classe II École Marie-Rivier et Jean-Raimbault	Durée : 5 ans Période : 2013-07-01 au 2018-06-30 Congé : 2013 à 2018 : 10%
--	--

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **CONGÉ SANS TRAITEMENT - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La personne concernée, préposée aux élèves handicapés, fait une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2013-2014 en vertu de la clause 5-10.00 de la convention collective applicable, selon le délai qui y est prescrit.

Cette clause donne le droit à une personne salariée régulière, de bénéficier d'un congé sans traitement pour fins de perfectionnement ou de formation continue.

L'ensemble de ces conditions étant satisfait, la recommandation en est faite.

RÉSOLUTION CE : 1494/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. Alain Charest, d'accorder un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante, et ce, pour la période citée ci-dessous :

Julie Fournier	Préposée aux élèves handicapés	25 heures/semaine
	École Saint-Joseph	26-08-2013 au 20-06-2014

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

10. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h12.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 198
24 septembre 2013**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-dix-huitième (198^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 24 septembre 2013, à 19 h sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(M)
Mme Geneviève DESROSIERS	(P)
Mme Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Lise MORIN	(P)
M ^{me} Mélanie CARON	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION :

« Il y a deux choix de base dans la vie, accepter les choses telles qu'elles sont, ou accepter la responsabilité de les changer. » (Dennis Waitley)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Guylaine Lavigne)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 27 août 2013 (No 197)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 27 août 2013 (No 197)
4. Engagement régulier à temps plein, personnel enseignant (*Service des ressources humaines – Dossier de décision*)
5. Engagement régulier à temps plein, personnel de soutien (*Service des ressources humaines – Dossier de décision*)
6. Abolition de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel de soutien (*Service des ressources humaines – Dossier de décision*)
7. Création de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel de soutien (*Service des ressources humaines – Dossier de décision*)
8. Mise à pied - Personnel de soutien (1) (*Service des ressources humaines – Dossier de décision*)
9. Mise à pied - Personnel de soutien (2) (*Service des ressources humaines – Dossier de décision*)
10. Liste des chèques émis (M^{me} Guylaine Lavigne)
11. Période réservée à la présidente
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1495/2013

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 AOÛT (NO 197)

RÉSOLUTION CE : 1496/2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 août 2013 (No 197).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 AOÛT 2013 (NO 197)

RÉSOLUTION CE : 1497/2013

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 27 août 2013 (No 197).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN, PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Des postes à l'éducation des adultes sont devenus vacants à la suite du départ à la retraite de trois membres du personnel enseignant de ce secteur à la fin de l'année scolaire 2012-2013. On propose la nomination de trois nouvelles personnes répondant aux critères émis au paragraphe C) de la clause 11-7.14 de l'entente locale, lié au sous-paragraphe 9 du paragraphe A) de la clause 5-3.20 de l'entente nationale :

« la commission engage, selon l'ordre établi, l'enseignante ou l'enseignant inscrit dans la spécialité visée sur la liste de rappel prévue à l'arrangement local 11-2.09, qui a accumulé 2 ans ou plus d'ancienneté au 30 juin qui précède et qui, le cas échéant, répond aux exigences pertinentes que la commission peut poser en vertu du paragraphe D). »

Au secteur général, deux postes d'enseignant ont été créés dans le secteur de la francisation pour répondre à des besoins dans les écoles primaires et secondaires. Ces postes ont fait l'objet d'un affichage et d'entrevues de sélection. À la suite de celles-ci, le comité mis sur pied pour l'occasion recommande l'embauche des personnes ci-après nommées.

RÉSOLUTION CE : 1498/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates ci-dessous mentionnées.

Formation générale à l'éducation des adultes

Spécialité – Français

Brigitte Plante
(2013-08-26)

SUITE PAGE 4

Spécialité - Mathématiques et sciences

Chantale Boudreau
(2013-08-26)

Monique Doyon
(2013-08-26)

Formation générale

Champ 20 – Francisation

Véronique Laurin
(2013-09-06)

Simon Tessier
(2013-09-06)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les engagements qui sont soumis pour adoption sont le résultat de l'application des mécanismes de sécurité d'emploi des secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde du personnel de soutien et régis par les dispositions de l'article 7-3.00 de la convention collective applicable.

RÉSOLUTION CE : 1499/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Monique Goulet et APPUYÉ par M^{me} Guylaine Lavigne, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates mentionnées ci-dessous :

Secteur de l'adaptation scolaire :

Technicienne en éducation spécialisée
Service des ressources éducatives
30 heures/semaine

Suzie Bergeron
(2013-08-28)

Technicienne en éducation spécialisée
Saint-Pie X
26h20 heures/semaine

Nancy Bourgault
(2013-08-28)

Technicienne en éducation spécialisée
Aux Quatre-Vents
27h10 heures/semaine

Julie Latulippe
(2013-08-28)

Technicienne en éducation spécialisée
Jeanne-Mance
27h30 heures/semaine

Annie Provencher
(2013-08-28)

Technicienne en éducation spécialisée
Saint-Pie X
27h20 heures/semaine

Mélanie Richer
(2013-08-28)

Technicienne en éducation spécialisée
Saint-Louis-de-Gonzague
28h57 heures/semaine

Jacinthe Tessier
(2013-08-28)

Préposée aux élèves handicapés
Duvernay
26h30 heures/semaine

Julie Fournier
(2013-08-28)

SUITE PAGE 5

Secteur en service de garde :

Éducatrice en service de garde Bruyère 29h31 heures/semaine	Madeleine Allard-Therrien (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Des 2 Rivières 26h48 heures/semaine	Sylvie Beaulac (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Saint-Étienne 32h01 heures/semaine	Louise Cyr (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Lefebvre 32h43 heures/semaine	Andréanne Desfossés (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Saint-Pierre 29h08	Guylaine Forcier (2013-08-26)
Éducateur en service de garde Roméo-Salois/Jésus-Adolescent 29h38 heures/semaine	Frédéric Girouard (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Notre-Dame-du-Bon-Conseil 27h13 heures/semaine	Sophie Houde (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Aux Quatre-Vents 28h11	Chantale Jeannotte (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Saint-Pierre 31h29	Nicole Lecavalier (2013-08-26)
Éducatrice en service de garde Aux Quatre-Vents 27h55	Renée-Jeanne Lévesque (2013-08-26)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'abolition de poste qui est soumise à l'attention du comité exécutif résulte de la démission de sa titulaire en cours d'année scolaire. Après analyse, le besoin initialement comblé par un poste de technicienne ou technicien en travail social serait remplacé par un poste en éducation spécialisée, de façon à mieux répondre aux besoins du milieu.

SUITE PAGE 6

RÉSOLUTION CE : 1500/2013

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M. Jean-François Houle, d'abolir au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien, le poste suivant :

Technicienne ou technicien de travail social
École Jean-Raimbault 25.50 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. CREATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Afin de combler un besoin en personnel lié à la démission de sa titulaire, on propose la création, au plan d'effectif du secteur de l'adaptation scolaire, d'un poste de technicienne ou de technicien en éducation spécialisée. Ce besoin a fait l'objet d'une analyse modifiant la nature des fonctions antérieurement associées à celles d'une technicienne ou d'un technicien en travail social.

Puis, non soumet la proposition de création d'un poste d'agente ou d'agent de bureau, classe principale, au Service des ressources humaines, afin de procéder au comblement de celui-ci, en prévision de la vacance permanente prochaine du poste. Ce poste est actuellement comblé de façon temporaire et la situation sera subséquemment régularisée au plan d'effectif par l'abolition de ce dernier, au départ définitif de sa titulaire.

RÉSOLUTION CE : 1501/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M^{me} Lise Morin, de procéder à la création de deux postes réguliers à temps plein au plan d'effectif 2013- 2014 du personnel de soutien.

Technicienne ou technicien en éducation spécialisée
École Jean-Raimbault 30 heures/semaine

Agente ou agent de bureau, classe principale
Service des ressources humaines 35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. MISE A PIED - PERSONNEL DE SOUTIEN (1) (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'employé concerné par la présente recommandation est titulaire d'un poste à temps complet de concierge, classe II, à l'emploi de la Commission scolaire depuis le 27 août 1987.

Celui-ci est en en arrêt de travail pour invalidité depuis le 7 avril 2011 pour des motifs d'ordre physique, attestés par des rapports médicaux.

Une tentative de retour au travail lors du printemps 2012 s'est soldée par un échec et il n'y a ni expectative de retour de cette personne au travail dans un délai raisonnable, ni postes disponibles permettant à celle-ci d'envisager sa réaffectation dans des tâches compatibles à sa condition.

SUITE PAGE 7

Le 12 août 2013, le Service des ressources humaines de la commission scolaire signifiait à l'employé, son intention de recommander sa mise à pied au terme des 104 semaines où celui-ci a pu bénéficier de l'assurance-salaire, soit le 16 août 2013; aucune démarche particulière de l'employé n'a été soumise à l'attention du Service des ressources humaines depuis ce moment.

RÉSOLUTION CE : 1502/2013

CONSIDÉRANT que l'employé dont le matricule est #1062 est titulaire d'un poste régulier à temps complet de concierge, classe II à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les limitations physiques actuelles attestées par des rapports médicaux et empêchant celui-ci d'accomplir les fonctions et responsabilités de son emploi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'expectative d'un éventuel retour de cette personne dans un délai raisonnable, dans son poste de concierge, classe II;

CONSIDÉRANT l'échec constaté lors d'une tentative de réintégration de la personne dans son poste et l'absence d'emploi compatible aux limitations de celle-ci;

CONSIDÉRANT que cette personne a bénéficié de l'assurance-salaire pendant les 104 semaines prévues à la convention collective;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT les autres éléments portés à la connaissance du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'absence de représentations de la partie syndicale;

Après mûres délibérations et réflexions par les membres du comité exécutif, il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Mélanie Caron :

De procéder à la mise à pied de l'employé dont le matricule est le #1062, pour incapacité, ce jour et de mandater le Service des ressources humaines d'informer cette personne de la présente décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. MISE A PIED - PERSONNEL DE SOUTIEN (2) (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'employé concerné par la présente recommandation est titulaire d'un poste à temps complet de concierge, classe II, à l'emploi de la Commission scolaire depuis le 23 septembre 1988.

Celui-ci est en arrêt de travail pour invalidité depuis le 3 octobre 2011 pour des motifs d'ordre psychique, attestés par des rapports médicaux.

Il n'y a aucune information quant à l'expectative de retour au travail de cette personne dans un délai raisonnable.

SUITE PAGE 8

Le 29 août 2013, le Service des ressources humaines de la commission scolaire signifiait à l'employé, son intention de recommander sa mise à pied au terme des 104 semaines où celui-ci a pu bénéficier de l'assurance-salaire, soit le 29 septembre 2013; des discussions d'ordre factuel ont été effectuées auprès de l'employé depuis, mais aucune autre démarche particulière n'a été soumise à l'attention du Service des ressources humaines à ce jour.

RÉSOLUTION CE : 1503/2013

CONSIDÉRANT que l'employé dont le matricule est le #1194 est titulaire d'un poste régulier à temps complet de concierge, classe II à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la condition actuelle de l'employé attestée par des rapports médicaux et empêchant celui-ci d'accomplir les fonctions et responsabilités de son emploi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'expectative d'un éventuel retour de cette personne dans un délai raisonnable, dans son poste de concierge, classe II;

CONSIDÉRANT que cette personne a bénéficié de l'assurance-salaire pendant les 104 semaines prévues à la convention collective;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 29 août 2013;

CONSIDÉRANT les autres éléments portés à la connaissance du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'absence de représentations de la partie syndicale;

Après mûres délibérations et réflexions par les membres du comité exécutif, il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Mélanie Caron:

De procéder à la mise à pied de l'employé dont le matricule est le #1194, pour incapacité, le 30 septembre 2013 et de mandater le Service des ressources humaines d'informer cette personne de la présente décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. Liste des chèques émis (M^{me} Guylaine Lavigne)

Madame Lavigne fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard

11. Période réservée à la présidente

SANS OBJET

12. Période réservée à la direction générale

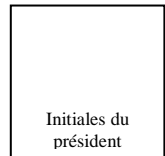
SANS OBJET

13. Affaires nouvelles

SANS OBJET

SUITE PAGE 9

- 24 septembre 2013 -



LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h25.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 199
22 octobre 2013**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-dix-neuvième (199^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 22 octobre 2013, à 19 h sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
Mme Geneviève DESROSIERS	(P)
Mme Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(M)

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Lise MORIN	(P)
M ^{me} Mélanie CARON	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *Tout homme reçoit deux sortes d'éducation : l'une qui lui est donnée par les autres, et l'autre, beaucoup plus importante, qu'il se donne à lui-même.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Geneviève Desrosiers)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 24 septembre 2013 (No 198)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 24 septembre 2013 (No 198)
4. Engagement régulier à temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Engagement régulier à temps plein - Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Création de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Abolition de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Amendement à la résolution # CE 1501/2013 - Création de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Liste des chèques émis (M^{me} Geneviève Desrosiers)
11. Période réservée à la présidente
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles
 - 13.1 Congé sans traitement à temps plein – personnel de soutien (**Service des ressources humaines-Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1504/2013

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013 (NO 198)

RÉSOLUTION CE : 1505/2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 24 septembre 2013 (No 198).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013 (NO 198)

RÉSOLUTION CE : 1506/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 24 septembre 2013 (No 198).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Faisant suite aux mouvements de personnel et à l'application des règles du mécanisme de sécurité d'emploi pour ce personnel, il est recommandé d'entériner l'embauche des personnes ci-dessous mentionnées, en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable.

RÉSOLUTION CE : 1507/2013

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Houle et APPUYÉ par M^{me} Guylaine Lavigne, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates mentionnées ci-dessous :

Concierge, classe II
École Bruyère
38^{3/4} heures/semaine

Claude Arseneault
(2013-08-19)

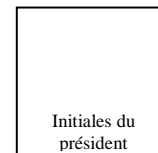
Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe II
École Saint-Nicéphore
32.5 heures/semaine

Daniel Charest
(2013-08-26)

Technicienne en service de garde
École Saint-Charles
35 heures/semaine

Émilie Turcotte
(2013-09-30)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. **ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN - PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Dans un premier temps, la proposition d'embauche est liée aux opérations d'affectation du personnel professionnel et est régie par les règles spécifiques de comblement prévues à l'*Entente nationale* et à l'entente relative à la liste de priorité d'engagement. La personne dont l'embauche est recommandée évolue dans l'organisation depuis quelques années déjà.

Dans un deuxième temps, il s'agit du comblement d'un poste lié à la démission de son titulaire. Le poste à fait l'objet d'un affichage et d'entrevues de sélection afférentes. Après vérification des références, le comité mis en place pour l'occasion vous recommande l'embauche de la personne ci-dessous nommée.

RÉSOLUTION CE : 1508/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates précisées ci-dessous :

Psychoéducatrice
École Saint-Nicéphore
26.250 heures/semaine

Brigitte Vaillancourt
(2013-08-12)

Conseillère pédagogique en adaptation scolaire
35 heures/semaine

Mélissa Prince
(2013-10-22)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **CREATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les besoins du Centre de formation professionnelle Paul Rousseau augmentent et se diversifient au rythme de l'évolution de sa clientèle. À cet égard, il est recommandé, dans un premier temps, la régularisation d'un poste de conseillère ou de conseiller en formation scolaire actuellement, et depuis environ deux (2) ans, présent dans l'organisation à titre de projet particulier et dans un deuxième temps, la création d'un poste de psychoéducatrice ou de psychoéducateur. Ce dernier résulte de la démission de sa titulaire et de l'analyse des besoins actuels du centre.

RÉSOLUTION CE : 1509/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Monique Goulet et APPUYÉ par M^{me} Lise Morin, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein au plan d'effectif 2013-2014 du personnel professionnel.

Conseillère ou conseiller en formation scolaire
Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

35 heures/semaine

Psychoéducatrice ou psychoéducateur
Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **CONGE SANS TRAITEMENT POUR MISE A LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise et recommandée, mais se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE : 1510/2013

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

Ginette Viens
Technicienne en service de garde
École Saint-Eugène

Durée : 5 ans
Période : 2013-10-14 au 2018-06-26
Congé : 2013 à 2015 : 14.3%
2015 à 2018 : 20%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 – PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le poste dont l'abolition est proposée fut laissé vacant à la suite du départ récent à la retraite de sa titulaire. Cette modification au plan était prévisible dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs de ce personnel mais ne pouvait être effectuée au moment du dépôt du plan; ce dernier, il faut le rappeler, est adopté avant le 1^{er} juin.

Une réorganisation des services à rendre et la relocalisation du service d'orthophonie auquel ce poste était dédié explique cette recommandation.

RÉSOLUTION CE : 1511/2013

Il est proposé par M^{me} Geneviève Desrosiers et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'abolir au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien, secteur général, le poste suivant:

Secrétaire
Service des ressources éducatives

35 heures/semaine

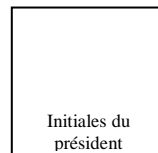
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION # CE 1501/2013 – CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Lors de la séance du comité exécutif du 24 septembre dernier, une résolution fut adoptée, après recommandation, afin de créer un poste d'agente ou d'agent de bureau, classe principale, au Service des ressources humaines, afin de procéder au comblement rapide de celui-ci, en prévision de la vacance permanente prochaine du poste.

Subséquent à cette décision, un mouvement interne à l'intérieur dudit service a permis de combler le besoin.

SUITE, PAGE 6



La vacance créée par cette opération et la nature du poste à combler à la suite de ce mouvement justifie cette proposition de modification de la résolution antérieure afin que celle-ci reflète le besoin réel actuel, c'est-à-dire, celui de la création d'un poste de technicienne en administration en lieu et place d'un poste d'agente ou d'agent de bureau classe principale.

RÉSOLUTION CE : 1512/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Caron et APPUYÉ par M^{me} Lise Morin, d'amender la résolution CE 1501/2013 en modifiant la classe d'emploi du poste créé à celle-ci pour un poste de technicienne ou de technicien en administration au Service des ressources humaines et d'intégrer ce dernier au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M^{me} Geneviève Desrosiers)

Madame Desrosiers fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard

11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

SANS OBJET

12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines-Dossier de décision)

Cette personne, technicien en informatique, classe principale, produit une demande de congé sans traitement pour une période d'un an, en vertu de la clause 5-10.09 de la convention collective applicable.

Cette clause donne le droit à une personne salariée régulière, justifiant sept (7) ans de service à la commission scolaire, de bénéficier d'un congé sans traitement, une (1) fois par période de sept (7) ans de service.

Cette condition étant satisfaite, la recommandation d'y répondre positivement vous en est faite.

RÉSOLUTION CE : 1513/2013

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'accorder un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante et ce, pour la période citée ci-dessous :

Mathieu Bourque Technicien en informatique, classe principale
Service des technologies de l'information
11-11-2013 au 11-11-2014

- 22 octobre 2013 -

Initiales du
président

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h23.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 200
26 novembre 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-centième (200^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 novembre 2013, à 19 h sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(M)
Mme Geneviève DESROSIERS	(A)
Mme Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 02

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire. Elle salue, de façon particulière, M^{me} Stéphanie Lacoste, pour qui il s'agit d'une première séance à titre de commissaire-parent.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir.* » (Jean Jaurès)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Monique Goulet)

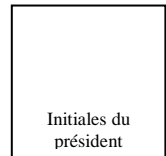
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 22 octobre 2013 (No 199)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 22 octobre 2013 (No 199)
4. Engagement régulier à temps plein - personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Congé sabbatique à traitement différé - personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Engagement régulier à temps plein - personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Création de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Liste des chèques émis (M^{me} Monique Goulet)
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles
12. Période réservée à la présidente
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1514/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 OCTOBRE 2013 (NO 199)

RÉSOLUTION CE : 1515/2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Monique Goulet, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 octobre 2013 (No 199).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 OCTOBRE 2013 (NO 199)

RÉSOLUTION CE : 1516/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 octobre 2013 (No 199).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Lors de la séance du comité exécutif du 22 octobre dernier, une résolution fut adoptée, après recommandation, afin de créer, dans un premier temps, un poste de conseillère ou de conseiller en formation scolaire venant assurer la pérennité d'un projet particulier existant depuis environ deux (2) ans au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau et, dans un deuxième temps, un poste de psychoéducatrice ou de psychoéducateur dans ce même Centre, résultant de la vacance d'un poste et des modifications apportées aux fonctions et responsabilités de celui-ci.

Les deux premières recommandations qui sont soumises sont le résultat du comblement de ces deux premiers postes, à la suite de l'application des règles de convention collective et de la Politique de dotation.

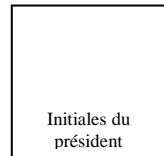
La troisième recommandation d'embauche fait suite à la démission du titulaire d'un poste de psychologue, à l'affichage du poste et au consensus auquel est parvenu le comité de sélection à la suite des entrevues effectuées pour l'occasion.

RÉSOLUTION CE : 1517/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates précisées ci-dessous :

Conseillère en formation scolaire Centre de formation professionnelle Paul Rousseau 35 heures/semaine	Ève Martineau (2013-11-25)
Psychoéducatrice Service des ressources éducatives aux jeunes 35 heures/semaine	Marianne Ste-Marie (2013-11-25)

SUITE, PAGE 4



Psychologue
Service des ressources éducatives aux jeunes
35 heures/semaine

Suzanne Lacasse
(2013-12-10)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. CONGE SABBATIQUE A TRAITEMENT DIFFERE - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Ces demandes de congé sabbatique à traitement différé qui sont présentées sont conformes à l'application des règles de gestion de la commission scolaire.

RÉSOLUTION CE : 1518/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. Jean-François Houle, d'accorder aux personnes suivantes un congé sabbatique à traitement différé :

Labonté Carolyne	Conseillère pédagogique Français au secondaire Service des ressources éducatives aux jeunes	Contrat : 5 ans Durée : 01-01-2014 au 01-01-2019 Congé : 1-01-2017 au 30-06-2017 Année : 2016-2017
Robidoux Julie	Conseillère pédagogique Mathématique, science et technologie au secondaire Service des ressources éducatives aux jeunes	Contrat : 5 ans Durée : 01-01-2014 au 01-01-2019 Congé : 1-01-2018 au 30-06-2018 Année : 2017-2018

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Lors de la séance du comité exécutif du 20 août 2013 une résolution fut adoptée, après recommandation, afin de créer un poste un poste de technicienne ou technicien en bâtiment, en raison du surplus de travail lié aux nouvelles constructions, notamment celle de l'école C, des mandats liés au passif environnemental ainsi que la planification de la relève au sein du Service des ressources matérielles. Le poste fut affiché et des entrevues de sélection ont eu lieu, conformément aux dispositions de la convention collective et de la Politique de dotation. La recommandation d'engagement est donc issue du consensus du comité de sélection mis en place pour l'occasion.

RÉSOLUTION CE : 1519/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Monique Goulet et APPUYÉ par M^{me} Guylaine Lavigne, d'engager à temps plein la personne suivante à la date mentionnée ci-dessous :

Technicienne en bâtiment
Service des ressources matérielles
35 heures/semaine

Lara Arcand
(2013-12-02)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **CREATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le départ de la titulaire d'un poste cadre au sein du Service des ressources financières a mené à une nouvelle analyse des besoins de ce service dans une perspective à court et à long terme. À la lumière de celle-ci, il appert que les fonctions et responsabilités qu'il serait nécessaire de répartir dans un éventuel comblement de cette vacance sont celles d'un poste de technicienne ou de technicien en administration. Le besoin étant concret, la recommandation est soumise à votre approbation.

RÉSOLUTION CE : 1520/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Caron et APPUYÉ par Mme Jeanne-Mance Paul, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien.

Technicienne ou technicien en administration
Service des ressources financières

35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (M^{me} Monique Goulet)

Madame Goulet fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard

9. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

10. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h14.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 201
17 décembre 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-unième (201^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 17 décembre 2013, à 21h17 (*exceptionnellement au terme de la séance ordinaire du conseil des commissaires*), sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 21h17.

RÉFLEXION : Madame Marquis profite du temps qui lui est imparti pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du comité exécutif.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Isabelle Marquis)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 novembre 2013 (No 200)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 novembre 2013 (No 200)
4. Création de poste au plan d'effectif 2013-2014 – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision) **(L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE)**
5. Engagement régulier à temps plein – Personnel professionnel (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
6. Engagement régulier à temps plein – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
7. Engagement régulier à temps plein – Personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
8. Autorisation de signature - Équipements informatiques (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)
9. Liste des chèques émis (M^{me} Isabelle Marquis) **(L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE)**
10. Période réservée à la présidente
11. Période réservée à la direction générale
12. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1521/2013

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Manon Rivard, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013 (NO 200)

RÉSOLUTION CE : 1522/2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Manon Rivard, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 novembre 2013 (No 200).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013 (NO 200)

RÉSOLUTION CE : 1523/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 novembre 2013 (No 200).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

5. ENGAGEMENT RÉGULIER A TEMPS PLEIN – PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Un poste de conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes est vacant depuis la réaffectation de son titulaire à l'enseignement. Les tâches de ce poste sont liées aux activités du secteur des mathématiques et du mandat de sciences en ligne. Le poste a fait l'objet d'un affichage et d'entrevues de sélection afférentes. Après vérification des références, le comité mis en place pour l'occasion recommande l'embauche de la personne ci-dessous nommée, actuellement enseignante contractuelle à la commission scolaire.

RÉSOLUTION CE : 1525/2013

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Manon Rivard, d'engager à temps plein la personne suivante à la date précisée ci-dessous :

Conseillère pédagogique
Service des ressources éducatives aux jeunes
Secteur d'activité : mathématique & sciences en ligne
35 heures/semaine

Marylène Bienvenue
(2013-12-16)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **ENGAGEMENT RÉGULIER A TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN**
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Lors de la séance du comité exécutif du 24 septembre dernier, une résolution fut adoptée, après recommandation, afin de créer un poste d'agente ou d'agent de bureau, classe principale, au Service des ressources humaines. Cette résolution fut par la suite amendée lors de séance du 22 octobre, de telle sorte que le poste en soit un de technicienne ou technicien en administration, ceci résultant d'une réaffectation interne et tenant compte des fonctions et responsabilités du poste devenu vacant à la suite de celle-ci. Le poste fut affiché et des entrevues de sélection ont eu lieu le 22 novembre dernier, conformément aux dispositions de la convention collective et de la Politique de dotation. La recommandation d'engagement est donc issue du consensus du comité de sélection mis en place pour l'occasion.

RÉSOLUTION CE : 1526/2013

Il est PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Lacoste et APPUYÉ par M. Bernard Nault, d'engager à temps plein la personne suivante à la date mentionnée ci-dessous :

Technicienne en administration
Service des ressources humaines
35 heures/semaine

Marie-Pier Hébert
2014-01-06

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **ENGAGEMENT RÉGULIER A TEMPS PLEIN – PERSONNEL ENSEIGNANT**
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Une révision faisant suite à la mise à jour des données de clientèle au 30 septembre 2013 permet de régulariser un poste d'enseignante à temps plein rétroactivement au début de la présente année scolaire. La recommandation quant à la personne qui en serait titulaire est conforme aux dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale.

RÉSOLUTION CE : 1527/2013

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'engager à temps plein la personne suivante en date du 26 août 2013 :

Formation générale

Champ 13 – Mathématique et sciences au secondaire

Chantal Laliberté

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**
(Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

Dans sa planification de mise à jour de ses équipements informatiques, le Service informatique de la commission scolaire désire remplacer ses commutateurs de tête sur son site primaire et secondaire.

La version actuelle n'est plus supportée par le fournisseur, tout comme les mises à jour qui ne sont plus disponibles. La commission scolaire désire conserver la marque Avaya comme produit de réseautique pour ne pas nuire au bon fonctionnement de son réseau et permettre une meilleure communication entre les équipements.

Compte tenu d'une commande de moins de 100 000 \$, le service informatique a procédé par demande de prix direct sur invitation auprès de trois fournisseurs, tel que décrit dans notre politique de gestion contractuelle et conformément au règlement sur les contrats d'approvisionnement.

RÉSOLUTION CE : 1528/2013

CONSIDÉRANT la nécessité de changer les commutateurs de tête pour le site primaire et le site secondaire de la commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la planification budgétaire de ces équipements;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle à la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT le règlement sur les contrats d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul ;

- d'accorder le contrat d'acquisition des équipements à l'entreprise Combat Network, au montant de 93 279.76 \$ (avant taxes);
- d'autoriser la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M^{me} Isabelle Marquis)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame Marquis transmet aux membres de l'exécutif ses meilleurs vœux à l'approche du temps des Fêtes.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

12. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 21h25.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 202
28 janvier 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-deuxième (202^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 28 janvier 2014. Exceptionnellement, la séance fait l'objet d'un ajournement et débute au terme de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue ce même soir. La rencontre se déroule sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif. Il est 20h54.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(M)

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *Écouter les autres, c'est encore la meilleure façon d'entendre ce qu'ils ont à dire.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Alain Charest)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 17 décembre 2013 (No 201)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 17 décembre 2013 (No 201)
4. Engagement régulier temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Congé sans traitement temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)
7. Période réservée à la présidente
8. Période réservée à la direction générale
9. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1529/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Bernard Nault, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2013 (NO 201)

RÉSOLUTION CE : 1530/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

SUITE, PAGE 3

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 17 décembre 2013 (No 201).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI
17 DÉCEMBRE 2013 (NO 201)**

RÉSOLUTION CE : 1531/2014

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 17 décembre 2013 (No 201).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ENGAGEMENT RÉGULIER TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

En décembre dernier, la titulaire d'un poste de technicienne en administration au Centre de formation générale aux adultes annonçait sa démission, celle-ci devant s'officialiser le 18 janvier 2014.

Cette information connue, il fut décidé de procéder à l'affichage dudit poste dans les jours qui suivirent. Des entrevues de sélection ont eu lieu le 8 janvier 2014, conformément aux dispositions de la convention collective et de la Politique de dotation. La recommandation d'engagement est donc issue du consensus du comité de sélection mis en place pour l'occasion.

RÉSOLUTION CE : 1532/2014

Il est PROPOSÉ par M. Alain Charest et APPUYÉ par M^{me} Stéphanie Lacoste, d'engager à temps plein la personne suivante à la date mentionnée ci-dessous :

Technicienne en administration
CFGAs Sainte-Thérèse
35 heures/semaine

Myrienne St-Onge
(2014-01-27)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. CONGÉ SANS TRAITEMENT TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Le 25 novembre 2013, le Service des ressources humaines a reçu une demande de congé sans traitement pour fins de perfectionnement ou de formation de la part d'une personne titulaire d'un poste de secrétaire d'école, ceci, en conformité avec les dispositions de la clause 5-10.01 de la convention collective.

Ladite clause implique que le motif pour lequel le congé est accordé soit jugé valable par la commission scolaire. Considérant qu'une demande de congé sans traitement pour fins de perfectionnement ou de formation est réputée comme motif valable au sens de la clause 5-10.08 de la convention collective, il est recommandé d'accepter celle-ci pour la période décrite au projet de résolution.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CE : 1533/2014

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'accorder un congé sans traitement à temps plein pour fins de formation ou de perfectionnement à la personne suivante, et ce, pour la période citée ci-dessous :

Chantal Raïche	Secrétaire d'école École Saint-Étienne	35 heures/semaine 06-01-2014 au 13-07-2014
----------------	---	---

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)

L'étude des listes des mois de novembre et décembre 2013, de même que janvier 2014 sera abordée lors de la séance ordinaire de février 2014.

7. Période réservée à la présidente

SANS OBJET

8. Période réservée à la direction générale

SANS OBJET

9. Affaires nouvelles

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 21h00.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 203
18 février 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-troisième (203^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 18 février 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(M)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(A)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 02

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *La mort, c'est comme une compétition où chacun espère arriver le dernier.* » (Maurice Chapelan)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Lucie Gagnon)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 janvier 2014 (No 202)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 janvier 2014 (No 202)
4. Engagement régulier temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (M^{me} Lucie Gagnon)
6. Période réservée à la présidente
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1534/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Bernard Nault, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

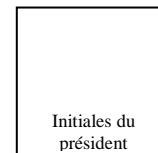
2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 JANVIER 2014 (NO 202)

RÉSOLUTION CE : 1535/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 janvier 2014 (No 202).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 JANVIER 2014 (NO 202)**

RÉSOLUTION CE : 1536/2014

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Stéphanie Lacoste, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 janvier 2014 (No 202).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ENGAGEMENT REGULIER TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN**
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La première recommandation d'embauche est celle d'une technicienne en administration au service des ressources financières sur un poste créé lors du comité exécutif du 26 novembre dernier. Ledit poste fut affiché et des entrevues de sélection ont eu lieu, conformément aux dispositions de la convention collective et de la *Politique de dotation*. La recommandation d'engagement est donc issue du consensus du comité de sélection mis en place pour l'occasion.

Dans un deuxième temps, il est recommandé d'adopter la résolution d'embauche qui est soumise pour le poste de concierge, classe II aux écoles Carrousel et Cyrille Brassard, issue d'un processus d'affichage. La personne répond aux exigences dudit poste et possède le plus d'ancienneté. Ce comblement est soumis et conforme aux dispositions pertinentes de la convention collective applicable. Le poste en question était vacant depuis la mutation de son titulaire dans un autre poste au sein de l'organisation.

RÉSOLUTION CE : 1537/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M^{me} Lucie Gagnon, d'engager à temps plein les personnes suivantes à la date mentionnée ci-dessous :

Technicienne en administration
Service des ressources financières
35 heures/semaine

Geneviève Pétrin
(17 février 2014)

Concierge, classe II
École Carrousel (19h15)
École Cyrille-Brassard (15h30)

Pierre Boissonneault
(3 février 2014)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (M^{me} Isabelle Marquis, M. Alain Charest, M^{me} Lucie Gagnon)

Les commissaires Marquis, Charest et Gagnon ayant respectivement procédé à l'étude des listes des chèques émis en novembre et décembre 2013, de même que janvier 2014 (listes # 177-178-179), ils font savoir au comité exécutif qu'on a répondu de façon adéquate à leurs interrogations.

6. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

7. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Desbiens informe le comité exécutif de l'embauche récente (et temporaire) d'une nouvelle ressource au Service du transport scolaire. L'absence temporaire de la régisseuse et le congé de maternité d'une des techniciennes expliquent cette décision. La personne embauchée est retraitée d'un service de transport d'une autre commission scolaire.

8. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h07.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 204
25 mars 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatrième (204^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 25 mars 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *On ne peut comprendre la vie qu'en regardant en arrière. On ne peut vivre qu'en regardant en avant.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Isabelle Marquis)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 18 février 2014 (N^o 203)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 18 février 2014 (N^o 203)
4. Modification à la convention collective du personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (**M. Bernard Nault**)
6. Période réservée à la présidente
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1538/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 FÉVRIER 2014 (N^o 203)

RÉSOLUTION CE : 1539/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 18 février 2014 (N^o 203).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 FÉVRIER 2014 (N^o 203)**

RÉSOLUTION CE : 1540/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 18 février 2014 (N^o 203).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Nault prend place à son siège. Il est 19h03

4. **MODIFICATION A LA CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Récemment, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) convenait avec la Centrale des syndicats du Québec (FSE-CSQ) d'un amendement à l'Entente 2010-2015, relativement à la liste d'arbitres prévue à la clause 9-2.03 et à la modification du paragraphe a) de la clause 5-3.13.

L'amendement en question doit, en vertu des dispositions de l'article 9-5.00 de l'entente, recevoir le consentement écrit de la commission scolaire et du syndicat pour être applicable.

Aussi, le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Chênes prévoit expressément qu'il revient au Comité exécutif d'approuver les conventions collectives signées au niveau national, ou leurs équivalents, ainsi que toutes modifications y afférentes. Ce faisant, on en recommande l'approbation.

RÉSOLUTION CE : 1541/2014

Il est PROPOSÉ par M. Alain Charest et APPUYÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'approuver l'amendement à l'entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente, le 10 janvier 2014.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **Liste des chèques émis** (M. Bernard Nault)

Monsieur Nault fait savoir que l'on a répondu à ses questionnements de façon satisfaisante.

6. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

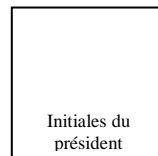
7. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

- 25 mars 2014 -



LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h14.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 205
22 avril 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-cinquième (205^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 22 avril 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente*.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *L'important n'est pas tant à savoir où l'on est, mais où l'on va.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Manon Rivard)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 25 mars 2014 (N^o 204)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 25 mars 2014 (N^o 204)
4. Abolition de poste au plan d'effectif 2013-2014 - Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision) **(L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE)**
5. Congé sabbatique à traitement différé - Personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
6. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - Personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
7. Congé sans traitement temps plein - Personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
8. Congé sans traitement pour tâche réduite - Personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
9. Liste des chèques émis (M^{me} Manon Rivard)
10. Période réservée à la présidente
11. Période réservée à la direction générale
12. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la présidente informe les membres du comité exécutif que l'étude de l'item 4 est reportée à une date ultérieure

RÉSOLUTION CE : 1542/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 MARS 2014 (N^o 204)

RÉSOLUTION CE : 1543/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 25 mars 2014 (N^o 204).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 FÉVRIER 2014 (N^o 203)

RÉSOLUTION CE : 1544/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Lucie Gagnon, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 25 mars 2014 (N^o 204).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

5. CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ - PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Ces demandes de congé sabbatique à traitement différé qui sont présentées sont conformes à l'application des règles de gestion de la commission scolaire et sont soumises à votre approbation.

RÉSOLUTION CE : 1546/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Bernard Nault, d'accorder aux personnes suivantes un congé sabbatique à traitement différé :

Auger Nathalie	Champ 03 Enseignante primaire Formation jeune	Contrat : 3 ans Durée : 25-08-2014 au 30-06-2017 Congé : 100 derniers jours Année : 2014-2017
Nolette Marie-Andrée	Champ 01 Adaptation scolaire Formation jeune	Contrat : 3 ans Durée : 25-08-2014 au 30-06-2017 Congé : 100 derniers jours Année : 2014-2017

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE - PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

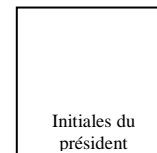
Ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive sont soumises et recommandées, mais se veulent conditionnelles à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE : 1547/2014

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Alain Charest, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes :

Allaire Pierre Polyvalente La Poudrière	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 18.75%
Ally Suzanne École L'Avenir	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 20%
Cyr Joanne École Saint-Nicéphore	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 20%
Diwan Toufic Polyvalente La Poudrière	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 20%
Habel Daniel École Saint-Pie X	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 50%
Hébert Jacinthe École À L'Orée-de-Bois	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 30%
Jacques Claudette Pavillon Saint-Frédéric	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 40%
Jolin Pauline École Jeanne-Mance	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 20%
Labbé Gisèle Polyvalente Marie-Rivier	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 20%
Lambert Carolle École Saint-Pie X	Durée : 5 ans Période : 01-07-2014 au 30-06-2019 Congé : 2014 à 2019 : 30%

SUITE, PAGE 5



Pépin François
École Saint-Pie X

Durée : 5 ans
Période : 01-07-2014 au 30-06-2019
Congé : 2014 à 2019 : 20%

Picard Claude
École Saint-Étienne

Durée : 5 ans
Période : 01-07-2014 au 30-06-2019
Congé : 2014 à 2019 : 50%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. CONGÉ SANS TRAITEMENT TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Cet article prévoit que, après assurance de la conformité des demandes, la commission accorde à l'enseignante ou l'enseignant, un congé sans traitement d'une année et de plus, sur demande, renouvelle celui-ci pour une 2^e année, si ce congé n'implique pas de travail rémunéré.

Vérifications faites, les demandes présentées sont conformes et on en recommande l'adoption.

RÉSOLUTION CE : 1548/2014

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Stéphanie Lacoste, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2014-2015 :

Bernier Nathalie	Champ 12 – Français au secondaire École La Poudrière	100 %
Cloutier Guylaine	Champ 12 – Français au secondaire École Marie-Rivier	100 %
Houle Mylène	Champ 01 – Adaptation scolaire La Poudrière (CFER)	100 %
Roy Isabelle	Champ 11 – Arts plastiques au secondaire École La Poudrière	100 %

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR TÂCHE RÉDUITE - PERSONNEL ENSEIGNANT
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Deux des trois demandes de charges réduites présentées sont faites en conformité avec les dispositions de la clause 5-15.03 de l'entente locale qui prévoit qu'à moins d'exception, la commission accorde ou renouvelle, sur demande d'une enseignante ou d'un enseignant du secondaire ou d'un spécialiste au primaire, un congé pour charge réduite sur toute l'année;

Par ailleurs, la demande issue du champ 3, est quant à elle soumise aux dispositions de la clause 5-15.04 qui stipule que la commission peut accorder ou renouveler, sur demande de l'enseignante ou de l'enseignant, un congé sans traitement.

À titre d'information, Les trois demandes sont des renouvellements de congés accordés lors de l'année scolaire 2013-2014.

SUITE, PAGE 6

RÉSOLUTION CE : 1549/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'accorder un congé sans traitement charge réduite aux personnes suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2014-2015 :

Crépeau François	Champ 14 – éthique et culture rel. Polyvalente Marie-Rivier	50 %
Houle Line	Champ 3 – primaire École primaire Saint-Pie X	50 %
Lavergne Marie-Josée	Champ 12 – français École secondaire La Poudrière	50 %

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

** Madame Marquis étant dans l'obligation de quitter la séance, le vice-président du comité exécutif, M. Alain Charest, assume la présidence des travaux. Il est 19h21.*

9. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M^{me} Manon Rivard)

Madame Rivard pose un certain nombre de questions d'éclaircissement sur les chèques émis (liste # 181). La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, M^{me} Carmen Lemire apporte les précisions requises.

10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

SANS OBJET

11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

12. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Alain Charest, vice-président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h28.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 206
27 mai 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-sixième (206^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 27 mai 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Érik CLOUTIER	Conseiller en gestion de personnel, Service
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *Si des embûches se dressent sur votre chemin, changez de direction, mais pas de destination.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Isabelle Marquis)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 22 avril 2014 (N^o 205).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 22 avril 2014 (N^o 205).
4. Non-engagement pour surplus de personnel – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Mise en disponibilité – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Non-engagement pour incapacité – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Adoption du plan d'effectif 2014-2015 – Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Adoption du plan d'effectif 2014-2015 – Personnel de soutien du secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Création de poste au plan d'effectif 2013-2014 – Personnel de soutien – Secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
11. Liste des chèques émis (M^{me} Isabelle Marquis) **L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À LA SÉANCE DE JUIN 2014**
12. Période réservée à la présidente
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1550 /2014

Il est proposé par M. Alain Charest appuyé par M^{me} Lucie Gagnon, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 AVRIL 2014 (N^o 205)**

RÉSOLUTION CE : 1551/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Bernard Nault, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 avril 2014 (N^o 205).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 AVRIL 2014 (N^o 205)**

RÉSOLUTION CE : 1552/2014

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. Bernard Nault, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 avril 2014 (N^o 205).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **NON-RÉENGAGEMENT POUR SURPLUS DE PERSONNEL – PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les besoins en enseignement actuellement identifiés par la commission scolaire font en sorte que trois personnes détenant des postes réguliers en formation générale sont en surplus de personnel et, par conséquent, doivent être non réengagées au 1^{er} juillet 2014.

RÉSOLUTION CE : 1553/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M^{me} Manon Rivard, de non réengager au 1^{er} juillet 2014, les personnes suivantes :

FORMATION GÉNÉRALE

Champ 02 – préscolaire Isabeau Mercier

Champ 20 – francisation Véronique Laurin
Simon Tessier

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **MISE EN DISPONIBILITE – PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les besoins en enseignement actuellement identifiés par la Commission scolaire font en sorte qu'une personne possédant un statut de permanente, en formation professionnelle, est en surplus de personnel et, par conséquent, doit être mise en disponibilité au 1^{er} juillet 2014.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CE : 1554/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Lacoste et APPUYÉ par M. Alain Charest, de mettre en disponibilité au 1^{er} juillet 2014, la personne suivante :

FORMATION PROFESSIONNELLE

Champ 11 A – production

Hocine Bouredjoul

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. NON-RÉENGAGEMENT POUR INCAPACITÉ – PERSONNEL ENSEIGNANT
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La présente recommandation concerne une personne enseignante, titulaire au primaire, en arrêt de travail en raison d'une lésion professionnelle depuis septembre 2011.

Depuis ce temps, celle-ci n'a pas été en mesure de reprendre ses fonctions. D'ailleurs, le dernier rapport médical reçu fait état de l'incapacité de cette personne à occuper sa tâche d'enseignante au primaire et ce, de façon permanente.

Conséquemment, conformément à l'article 5-8.00 de l'entente locale, il est recommandé de ne pas renouveler son engagement au terme de la présente année scolaire, pour incapacité, au sens de la convention collective.

RÉSOLUTION CE : 1555/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M^{me} Manon Rivard de non réengager au 1^{er} juillet 2014, la personne dont le numéro de matricule est le 4256, pour incapacité.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2014-2015 – PERSONNEL PROFESSIONNEL
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif du personnel professionnel est une image détaillée de l'ensemble des postes et de l'affectation du personnel professionnel prenant effet le 1^{er} juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause. Ce document administratif relate les actions, abolitions ou créations de postes qui ont eu lieu durant l'année précédente ou qui s'applique au 1^{er} juillet de la suivante.

La consultation des établissements primaires et secondaires, des services et des centres sur leurs besoins en personnel professionnels s'est terminée le 7 mai dernier.

Le comité de relations de travail du personnel professionnel a été consulté sur ce plan d'effectifs, tel que le prévoit la convention collective (réf. : clause 5-6.03)

Globalement, le plan d'effectif 2014-2015 comporte peu de variation par rapport à celui actuellement en vigueur.

On recommande l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel, tel que présenté.

SUITE, PAGE 5

RÉSOLUTION CE : 1556/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Lacoste et APPUYÉ par M. Bernard Nault, d'adopter le plan d'effectifs 2014-2015 du personnel professionnel, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2014-2015 – PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR GENERAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif est une image détaillée de l'ensemble des postes du secteur visé et des actions et abolitions prenant effet le 1er juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause.

Celui-ci vise l'ensemble des postes réguliers du personnel de soutien à l'exception des postes du secteur de l'adaptation scolaire, des services de garde de même que les affectations visées par les articles 10-1.00 et 10-2.00 de la convention collective.

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien est déposé aujourd'hui, le plan d'effectif lié au secteur général du personnel de soutien pour 2014-2015.

Ce plan d'effectif est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services et a été soumis au syndicat pour fins de consultation, conformément au 2^e paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective.

RÉSOLUTION CE : 1557/2014

Il est PROPOSÉ par M. Alain Charest et APPUYÉ par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter le plan d'effectifs 2014-2015 du personnel soutien, secteur général, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. CONGE SANS TRAITEMENT POUR MISE A LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive vous est soumise, mais se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

Les directions concernées sont favorables à une telle demande.

RÉSOLUTION CE : 1558/2014

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

Monique Giguère
Agente de bureau, classe 1
École Paul-Rousseau

Durée : 5 ans
Période : 2014-08-04 au 2019-08-03
Congé : 2014 à 2019 : 20%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. CREATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GENERAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La proposition de création d'un poste de secrétaire d'école à l'école C, au plan d'effectif 2013-2014, est soumise au comité exécutif, afin de procéder dès maintenant au comblement de celui-ci et permettre une planification efficiente de la rentrée scolaire à venir.

RÉSOLUTION CE : 1559/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Lacoste et APPUYÉ par M^{me} Manon Rivard, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein au plan d'effectif 2013-2014 du personnel de soutien.

Secrétaire d'école
École C

35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M^{me} Isabelle Marquis)

L'étude de la liste des chèques émis (# 183) est reportée à la séance ordinaire de juin 2014.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

SANS OBJET

13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

14. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h12.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 207
25 juin 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-septième (207^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mercredi, 25 juin 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M. Alain NADEAU	Direction support – Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *Tout le monde disait que c'était impossible et un jour, un homme ne le savait pas... et il l'a fait !* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Alain Charest)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 27 mai 2014 (N^o 206).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 27 mai 2014 (N^o 206).
4. Annulation de non-réengagement - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Congé sans traitement à temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)
7. Période réservée à la présidente
8. Période réservée à la direction générale
9. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1560 /2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Bernard Nault, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 MAI 2014 (N^o 206)

RÉSOLUTION CE : 1561/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Bernard Nault, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 mai 2014 (N^o 206).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 MAI 2014 (N^o 206)**

RÉSOLUTION CE : 1562/2014

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 mai 2014 (N^o 206).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ANNULATION DE NON-RÉENGAGEMENT - PERSONNEL ENSEIGNANT**
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

À la suite de l'obtention de nouvelles données de clientèles et de la confirmation d'allocations budgétaires ciblées, il est maintenant possible de procéder à l'annulation du non réengagement des personnes dont les noms apparaissent à la présente recommandation.

RÉSOLUTION CE : 1563/2014

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon et APPUYÉ par M^{me} Jeanne-Mance Paul, d'annuler le non réengagement initialement prévu au 1^{er} juillet 2014, des personnes suivantes :

FORMATION GÉNÉRALE

Champ 02 – préscolaire

Isabeau Mercier

Champ 20 – francisation

Simon Tessier

Véronique Laurin

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN**
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La première recommandation concerne une éducatrice en service de garde titulaire d'un poste régulier ayant fait une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2014-2015 en vertu de la clause 5-10.09 de la convention collective applicable, selon le délai qui y est prescrit.

Cette clause donne le droit à une personne salariée régulière, justifiant sept (7) ans de service à la commission scolaire, de bénéficier d'un congé sans traitement couvrant toute l'année scolaire, une (1) fois par période de sept (7) ans de service. L'ensemble de ces conditions sont satisfaites.

La deuxième recommandation fait suite à une demande produite en vertu de la clause 5-10.01 qui prévoit que la commission scolaire accorde à une personne salariée un congé sans traitement pour un motif qu'elle juge valable pour une durée n'excédant pas douze (12) mois consécutifs. Dans ce présent cas, la personne demande un congé de son poste de technicienne en administration afin d'occuper ses nouvelles fonctions de gestionnaire administrative d'établissement au sein de la commission scolaire.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CE : 1564/2014

Il est proposé par M^{me} Lucie Gagnon et appuyé par M^{me} Manon Rivard, d'accorder un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante, et ce, pour la période citée ci-dessous :

Louise Proulx Sergerie	Éducatrice en service de garde École Saint-Étienne	35 heures/semaine 25-08-2014 au 21-08-2015
Annie-Claude Gauthier	Technicienne en administration Service des ressources humaines	35 heures/semaine 01-07-2014 au 30-06-2015

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Alain Charest)

Une problématique d'ordre technique ayant empêché la transmission de la liste 184 à M. Charest, l'étude de celle-ci est reportée à une séance ultérieure. Par ailleurs, M^{me} Isabelle Marquis, présidente, fait savoir que l'on a répondu à ses questionnements de façon satisfaisante, eu égard à la liste 183.

7. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

SANS OBJET

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

9. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h11.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 208
14 juillet 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-huitième (208^e) séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue par conférence téléphonique à Drummondville (Québec), le lundi, 14 juillet 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(A)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(A)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(A)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur adjoint – Service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (No 137) en date du 10 juillet 2014 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Agrandissement du complexe sportif à l'école Marie-Rivier – Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00**
2. **AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER – OCTROI DE CONTRAT**

RÉSOLUTION CE : 1565/2014

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme audite loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

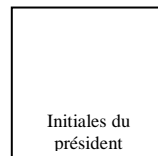
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M Alain Charest et appuyé par M. Bernard Nault

- d'octroyer le contrat pour les travaux d'agrandissement du complexe sportif à l'école Marie-Rivier, à l'entreprise Construction Gagné, au montant de 4 086 000.00\$ (avant taxes);
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 14 juillet 2014 -



LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h15.

La directrice générale,

La présidente,

Christiane Desbiens

Isabelle Marquis

BG